

2022-83



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 29 septembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 26- votants 32

Présents :

Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Pierre AGERON à Fabienne DREME
Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT
Christian BOCQUET à Yves GUILLOTTE
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Elodie DONDIN à Séverine MUGNIER
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS

Excusés :

Secrétaire de séance : Elisabeth BOIVIN

2022-83 Décision modificative n° 2 – Budget annexe de l'eau potable

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Vu la délibération n° 2022-38 du 7 avril 2022 portant vote du budget annexe de l'eau potable – Budget 2022,

Vu la délibération n° 2022-55 du 2 juin 2022 portant décision modificative n° 1 du budget annexe de l'eau potable – Budget 2022,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits pour plusieurs opérations d'équipements pour lesquelles les crédits 2022 se révèlent insuffisants,

Considérant qu'il convient également d'ajuster les dépenses de la section d'exploitation (crédits pour achats d'eau insuffisants, crédits pour charges de personnel insuffisants suite au dégel du point d'indice et au coût des formations du personnel),

Considérant que l'équilibre budgétaire est permis en revoyant notamment à la hausse les prévisions de recettes d'investissements pour certaines opérations, suite à la réception des notifications du département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'eau, et en ajustant le virement de la section d'exploitation,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**adopter** la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'eau potable 2022 telle que présentée ci-après,
 - pour sa section d'exploitation à la somme de **4 500.00 €** :

Section d'exploitation					
Dépenses			Recettes		
chapitre	libellé	VOTE	chapitre	libellé	VOTE
011	Charges à caractère général	30 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	4 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 500,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €			
Total des dépenses réelles		51 500,00 €	Total des recettes réelles		4 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-47 000,00 €			
Total des dépenses d'ordre		-47 000,00 €	Total des recettes d'ordre		0,00 €
TOTAL		4 500,00 €	TOTAL		4 500,00 €

➤ pour sa section d'investissement à la somme de **82 800,00 €** :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
chapitre	libellé	VOTE	chapitre	libellé	VOTE
20	Immobilisations incorporelles	-7 200,00 €			
23	Immobilisations en cours (opération 104)	2 800,00 €	13	Subventions d'investissement (opération 104)	20 510,00 €
23	Immobilisations en cours (opération 112)	-15 000,00 €	13	Subventions d'investissement (opération 108)	38 457,00 €
23	Immobilisations en cours (opération 116)	-5 000,00 €	13	Subventions d'investissement (opération 126)	20 000,00 €
23	Immobilisations en cours (opération 119)	9 000,00 €	13	Subventions d'investissement (opération 128)	31 426,00 €
23	Immobilisations en cours (opération 121)	112 000,00 €	13	Subventions d'investissement (opération 130)	19 407,00 €
23	Immobilisations en cours (opération 124)	-9 000,00 €			
23	Immobilisations en cours (opération 125)	-10 000,00 €			
23	Immobilisations en cours (opération 128)	5 200,00 €			
Total des dépenses réelles		82 800,00 €	Total des recettes réelles		129 800,00 €
			021	Virement de la section d'exploitation	-47 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		0,00 €	Total des recettes d'ordre		-47 000,00 €
TOTAL		82 800,00 €	TOTAL		82 800,00 €

➤ D'**autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI



Le secrétaire de séance,
Elisabeth BOIVIN